oindrait bientôt. Cependant, je n'aurai pas de repos avant qu'on n'ait satisfait à ma demande à cet égard, sans quoi je persisterai à vouloir partager son sort.

Anvers, 7 *janvier*.

Avant-hier, environ cent sous-officiers et soldats hollandais, malades ou blessés, ont quitté notre hôpital militaire pour être dirigés sur celui de Berg-op-Zoom. On vient de nous remettre, avec prière de l'insérer dans notre journal, une note dans laquelle ces militaires déclarent qu'ils croient de leur devoir de témoigner, avant de partir, toute leur satisfaction pour les soins assidus que leur ont prodigués les médecins chargés du service de l'hôpital, et particulièrement le docteur Lacroix, médecin en chef de l'établissement. Ils adressent également des remerciemens aux habitans d'Anvers, qui, disent-ils, ont tant contribué à leur procurer du soulagement, et dont les procédés leur inspireront une reconnaissance éternelle. Cette note est signée F. de Welft, sergent d'artillerie, chevalier de l'ordre de Guillaume. (*Journ. du Comm.*)

Gand, 8 *janvier*.

Le *Messager* examine ce que deviendra la Belgique, après l'exécution du traité des 24 articles, avec les restrictions exigées par les cours du Nord; après avoir parlé de la position de la Belgique vis-à-vis de quelques contrées voisines, il en vient au Luxembourg, et voici ce qu'il dit:

Mais nous ne sommes pas au bout de nos peines: voici venir le Luxembourg. Nous en aurons une moitié, dit-on, mais il faut que les agnats consentent à nous céder l'autre. Or, il est prouvé que ces agnats sont un peu revêches et qu'ils n'aiment point plus la révolution belge que ne la chérit S. A. le frère de S. M. Léopold. Ce sont des Allemands aussi têtus, d'autres diront aussi raisonnables, que le roi Guillaume; ils aimeront mieux avoir un droit sur un sol que sur une créance fort suspecte à charge de la pétaudière belge; ils s'adresseront à cette impitoyable diète germanique qui ne pourra se dispenser de s'opposer à la cession. Il faudra par conséquent remettre le Luxembourg tout entier au roi Guillaume.

Maintenant savez-vous ce que c'est que le Luxembourg? Ecoutez. Figurez-vous un pays vaste, montueux, sauvage dans beaucoup d'endroits et cultivé dans d'autres, boisé, coupé par une infinité de petites rivières et de ruisseaux, habité par un peuple laborieux et intelligent, renfermant beaucoup de mines et surtout des mines de fer, ayant partout, dans ses cours d'eau, des forces motrices à bon marché au service de l'industrie, borné par la Moselle et la Sûre, et traversé par l'Ourte, qui est navigable jusqu'à La Roche, et par la Semois et l'Alzette qui peuvent le devenir; riche en pâturage, en forêts et en bestiaux; tel est le Luxembourg.

Il faut observer toutefois que le Luxembourg auquel le roi Guillaume peut prétendre d'après le traité, n'est pas uniquement le Luxembourg qui formait le département des Forêts sous l'administration française, ni la province de Luxembourg telle qu'elle était circonscrite sous le gouvernement du roi Guillaume, c'est le Luxembourg de la confédération germanique, comme Joseph II et Léopold l'ont possédé, qu'il faut remettre à la Hollande. Le plan et les limites de cette province, vulgairement appelée jadis *le pays du roi*, reposent dans les archives de la diète de Francfort, et c'est de là que le roi Guillaume ne manquera point de les extraire pour s'en prévaloir lors de la fixation des limites. Il résultera de cette démarcation que son territoire comprendra presque tout le cours de l'Ourte et de l'Emblève, qui y conflue jusqu'à Honi, à trois lieues de Liége; que dans certains endroits, les frontières hollandaises seront encore plus rapprochées; que maître de la navigation de l'Ourte, le roi Guillaume pourra s'opposer à la sortie des charbons de bois, rendre ainsi inactif le beau fourneau des Vennes et plusieurs hauts fourneaux et mines sur l'Ourte et sur la Meuse.

Il faut observer aussi que par cette démarcation du grand-duché de Luxembourg, telle qu'elle a existé avant les morcellemens opérés par la France, les possessions hollandaises du Limbourg ne s'en trouveront éloignées que de quelques myriamètres, et que le roi Guillaume aura le droit d'exiger qu'on lui ouvre une communication franche et libre entre ses états tant par l'Ourte et la Meuse, que par une route de terre à tracer et provisoirement par celle qui longe la Meuse depuis Liége en amont jusqu'au-dessus de Dinant; car il est certain que le traité ne lui aura pas donné un pays dans lequel il ne puisse pénétrer, et qu'on n'a pas entendu faire dépendre ses communications de la complaisance de la Prusse, ni imposer une servitude à cette puissance, ni obliger le roi grand-duc à faire des détours longs et dispendieux pour arriver jusqu'au pays qu'on lui restitue. Ceci est donc encore un point essentiel à régler: il n'est pas prévu par le traité du 15 novembre. Au surplus, s'il y a une servitude à supporter, nous pouvons être certains qu'elle sera notre lot. Elle passera imperceptible parmi les cent autres auxquelles nous serons soumis. Par conséquent, les produits du Luxembourg passant sans frais ni impôts, de cette province à Maestricht, il en résultera un détriment considérable pour les provinces de Liége et de Namur. Les fers du grand-duché, les pierres à paver et à bâtir, les bois, les bestiaux, etc., passeront gratis sur notre territoire pour être transportés en Hollande. Admirable combinaison, projet sublime de démarcation territoriale!

Bruxelles, 8 *janvier*.

On écrit d'Anvers, 7 janvier:

« Le brick autrichien *Rodostow*, capitaine Popcevich, parti d'Anvers il y a deux jours, est rentré hier dans nos bassins. Ce navire étant à la hauteur de Lillo a été arrêté par les canonnières hollandaises, et le commandant a dit au capitaine qu'il avait l'ordre de ne permettre à aucun navire, à quelque nation qu'il appartienne, de monter ou de descendre l'Escaut.

» Ainsi, la fermeture de l'Escaut est complète; elle est le résultat de l'intervention armée de la France, de l'attaque et de la prise de la citadelle. »

— On lit dans l'*Indépendant*:

« Nous apprenons qu'un relevé de l'état du trésor belge est resté affiché à la bourse d'Amsterdam pendant plusieurs jours, accompagné d'un commentaire où l'on démontre que nos ressources financières seront épuisées d'ici à quinze jours. On sait, assure-t-on, le nom de l'*excellent* patriote belge qui a envoyé ce document en Hollande. »

L'*Indépendant* n'a pas tort de blâmer l'*excellent* patriote qui a fait afficher nos misères à la bourse d'Amsterdam. Mais l'*Indépendant* ne nous dit pas ce qu'il pense de ces autres patriotes qui ont si bien embarrassé nos finances, que d'autres patriotes d'une troisième espèce doivent s'abstenir d'en parler. (*Courrier belge.*)

Pauvre Belgique! quand tes *patriotes* de toutes les espèces font de tels aveux, combien dois-tu regretter d'avoir cru à ce genre de *patriotisme*. (*Lynx*)

— On mande de Dunkerque, 4 janvier:

« Un contr'ordre subit adressé à la mairie de notre ville, mercredi, a fait connaître que les deux colonnes de prisonniers hollandais avec leur escorte ne séjourneront pas à Dunkerque; ils sont dirigés sur Saint-Omer. »

— Le général van Halen, beau-frère de Quiroga, espagnol, au service de la Belgique, ayant reçu de l'ambassadeur d'Espagne son certificat d'amnistie, et du gouvernement belge un congé d'absence, est passé à Paris le 4 courant pour se rendre à Madrid.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 12 *janvier*.

La situation actuelle peut se résumer ainsi:

Les Français quittent la Belgique, mais sont décidés à garder comme prisonniers de guerre le général Chassée et la garnison de la citadelle d'Anvers que l'on dirige dans ce moment sur Dunkerque.

La France entend que cette captivité dure jusqu'au jour où seront rendu les forts du bas Escaut que le roi des Pays-Bas persiste à retenir.

D'autre part, le roi Guillaume, décidé plus que jamais à ne faire de concession qu'à la force; se maintient dans ses positions de l'Escaut, et paraît déterminé à priver les Belges de la navigation de ce fleuve dont il possède les deux rives.

Les Français n'ont donc rien fait, si les forts ne sont rendus et la navigation protégée.

Or, ils rentrent chez eux, laissant la navigation entravée et les forts au pouvoir de la Hollande.

La seule garantie d'un résultat quelconque par la campagne qu'ils viennent de faire, ce sont les prisonniers de guerre qu'ils tiennent en leur pouvoir.

Et voici que l'Angleterre fait observer à la France que la paix n'ayant pas cessé, elle n'a pas le droit de retenir des prisonniers de guerre!

A quoi a donc servi la campagne d'Anvers? qu'a-t-elle terminé? Est-ce la question de la dette? celle de la délimitation? celle de la navigation? celle du Luxembourg? Il nous semble à nous, esprits faibles, que les choses sont exactement dans le même état qu'auparavant. (*Journal de Francfort.*)

— On lit dans la correspondance particulière du *Handelsblad* la lettre suivante, datée de Berghem, 1er janvier:

« On ne peut se faire une idée du spectacle que présentent nos environs. La partie nord de notre commune, qui, comme vous savez, offrait, avec le Markgravenlei les plus belles promenades pour les Anversois, est presque entièrement dévastée, car non-seulement la plupart des arbres sont ou abattus ou détruits par le feu de la citadelle, mais les maisons de campagne des environs,